

Les frais de Dynavie

Informations relatives à l'exercice 2023

Dynavie est un contrat individuel d'assurance vie - monosupport en euros

Montant minimal de versement initial :

1 000 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat :

Non applicable

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

Support fonds euros	0,54%
Support unités de compte	Non applicable
Support Eurocroissance	Non applicable

Gestion pilotée ou standardisée Non applicable

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions (moyenne)	Non applicable
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	<i>Non applicable</i>
Fonds obligations (moyenne)	Non applicable
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	<i>Non applicable</i>
Fonds immobilier (moyenne)	Non applicable
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	<i>Non applicable</i>
Fonds diversifiés (moyenne)	Non applicable
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	<i>Non applicable</i>

2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée

Mode de gestion n°1 (moyenne)	Non applicable
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	<i>Non applicable</i>

Autres frais annuels

<i>frais forfaitaires</i>	0 €
<i>frais proportionnels</i>	0%

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	au maximum 2%
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	Non applicable
Frais d'arbitrage	
proportionnels ou forfaitaires	Non applicable
nombre d'arbitrages gratuits par an	Non applicable
Frais de transfert sortant vers un autre produit	⁽¹⁾ 1%
Frais sur les versements de rente	Non applicable
Frais de rachat	0%

(1) Le montant de l'épargne peut être converti en rente viagère.